



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE**

**DD 92**

**N° Spécial**

**10 Décembre 2018**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial ARS – DD92 du 10 Décembre 2018**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE</b>	<b>Page</b>
N° 2018-253	20.11.2018	<b>Arrêté</b> portant désignation de Madame Luce LEGENDRE, directrice d'hôpital, directrice de l'EPS Roger Prévot de Moisselles, en qualité de directrice intérimaire	3
ARS DD92/ OAPS N° 2018-258	05.12.2018	<b>Arrêté</b> portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation initiale	4
ARS DD92/ OAPS N° 2018-259	05.12.2018	<b>Arrêté</b> portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture de l'Institut de Formation René Auffray de CLICHY, formation continue	6
ARS DD92/ OAPS N° 2018-260	05.12.2018	<b>Arrêté</b> portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du lycée René AUFFRAY de CLICHY	8
DD92/OAPS N° 2018-261	06.12.2018	<b>Arrêté</b> portant nomination des membres du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'hôpital STELL de Rueil-Malmaison	9
ARS DD92/ OAPS N° 2018-262	06.12.2018	<b>Arrêté</b> portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation continue GRETA	11
ARS DD92/ OAPS N° 2018-263	06.12.2018	<b>Arrêté</b> portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation initiale	13
ARS DD92/ OAPS N° 2018-264	06.12.2018	<b>Arrêté</b> portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation continue GRETA	15

**Arrêté n° 2018-253 du 20/11/2018**  
**portant désignation de Madame Luce LEGENDRE, directrice d'hôpital, directrice de**  
**l'EPS Roger Prévot de Moisselles, en qualité de directrice intérimaire**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n°2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu** le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultat des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière;
- Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 3 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'avis de la commission administrative paritaire nationale des directeurs d'hôpitaux du 13 novembre 2018 portant nomination au 1er janvier 2019 de Madame Luce LEGENDRE, directrice du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre (CASH) ;

Dans l'attente de la publication par le Centre National de Gestion (CNG) de la direction commune entre le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre (CASH) et l'hôpital Roger Prévot de Moisselles,

**SUR** proposition de Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Madame Luce LEGENDRE, directrice du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre (CASH), est nommée en qualité de directrice par intérim de l'EPS Roger Prévot de Moisselles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

ARTICLE 2 : Madame Luce LEGENDRE percevra durant la période d'interim une indemnité forfaitaire mensuelle fixée par l'arrêté du 9 avril 2018 susvisé.

ARTICLE 3 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé et la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la délégation départementale des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 20 novembre 2018

la Déléguée Départementale  
des Hauts-de-Seine  
de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-258 du 05/12/2018  
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation  
d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation initiale**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des Agences Régionales de Santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 03 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,

## **ARRETE**

**Article 1 :** Le conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation initiale, est composé comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président :**

**Le directeur de l'institut de formation :**

Madame Ghislaine CAMUS

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :**

Titulaire : Monsieur Frédéric ORIF

Suppléant : Monsieur Christian PERRIER

**La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Ghislaine CAMUS

Suppléante : Madame Laurence POIRIER

**Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, désignés pour trois ans par le directeur de l'institut :**

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Sandrine BONDY

Suppléant : Madame Michèle VERNADAL

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement de la petite enfance ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Sabine KAULESCHAR

Suppléante : Madame Sophie CHAMBLAIN

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;**

**Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Manon FALIGOT

Suppléante : Madame Coralie CALAMBE

Titulaire : Madame Naïca FORTENA

Suppléante : Madame Iacyline GOMES DE PENA

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation initiale, est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du

présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 05 décembre 2018

La Déléguée départementale des Hauts-de-Seine  
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N°2018-259 du 05/12/2018  
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation  
d'Auxiliaires de Puériculture de l'Institut de Formation René Auffray de CLICHY,  
formation continue**

Le Directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

**Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;

**Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 03 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;

**ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation continue est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, Président**

**Le directeur de l'institut d'auxiliaires de puériculture :**  
Madame Ghislaine CAMUS

**Le représentant de l'organisme de gestionnaire ou son représentant :**

Titulaire : Madame Carole MARIE

Suppléant : Madame Vivianne BENISSA

**La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue chaque année par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Laurence POIRIER

Suppléant : Madame Ghislaine CAMUS

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de la petite enfance ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Sophie CHAMBLAIN

Suppléant : Madame Sabine KAULESCHAR

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Michèle VERNADAL

Suppléant : Madame Sandrine BONDY

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional**

**Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Margaux ORSINI

Suppléant : Madame Marie-Ange KOUTO

Titulaire : Madame Sabine YOUSSEF

Suppléant : Madame Sylvie THOMAS

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation initiale, est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et Madame la déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 05 décembre 2018

La Déléguée départementale des Hauts-de-Seine  
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-260 du 05/12/2018  
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation  
d'Aides-Soignants du lycée René AUFFRAY de CLICHY**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- Vu** le Code de la santé publique ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le Décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n°DS-2018/063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

**ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aide-soignant du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président :**

**Le directeur de l'institut ou son suppléant :**  
Madame Nathalie CHARLES

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :**  
Titulaire : Monsieur Frédéric ORIF  
Suppléant : Monsieur Christian PERRIER

**L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :**  
Titulaire : Monsieur Abdeslam LAAOUINE  
Suppléante : Madame Nathalie CHARLE

**L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Déborah OHOUEU

Suppléant : Madame Gwladys FOGGEA

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional**

**Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants**

:

Titulaire : Madame Fanta DIABIRA

Suppléant : Madame Oumou DIEBAKHATE

Titulaire : Madame Silvania MOREIRA NACISMENTO

Suppléant : Madame Kenza TOURAINÉ

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aide-soignant du lycée René Auffray de Clichy, est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 05 décembre 2018

La Déléguée départementale des Hauts-de-Seine  
de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

Monique REVELLI

**Arrêté DD92/OAPS n°2018-261 du 06/12/2018  
portant nomination des membres du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en  
Soins Infirmiers de l'hôpital STELL  
De Rueil-Malmaison**

Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

- Vu** le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences Régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- Vu** le décret n°DS-2018-063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier ;

### **ARRETE**

**Article 1** : Le conseil de discipline de l'institut de formation en soins infirmiers de l'hôpital FOCH de Suresnes est composé comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président**

**Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers ou son représentant,**  
Madame Lysiane BECAM

**Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant :**  
Monsieur Yannick LORENTZ

**Le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation élu au conseil pédagogique ou son représentant :**  
Docteur Jacques FOGELMAN

**Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au conseil pédagogique :**

**Titulaire** : Madame Hassina SELMANI  
**Suppléant** : Monsieur Hassan FELLAGUE

**Un enseignant permanent de l'institut de formation, tiré au sort parmi les deux enseignants élus au conseil pédagogique :**

**Titulaire** : Madame Aïcha RAFIF  
**Suppléant** : Madame Sandrine LORET

**Le représentant des étudiants par promotion, tiré au sort parmi les six élus au conseil pédagogique, ou son suppléant :**

**1<sup>ère</sup> année :**

**Titulaire** : Madame Donia MOYOH  
**Suppléant** : Monsieur Alban DE VALICOURT

**2<sup>ème</sup> année**

**Titulaire** : Monsieur Vincent TISSOT

**Suppléant** : Madame Marie-Laure GAHOU

**3<sup>ème</sup> année**

**Titulaire** : Madame Emilie MONNIER

**Suppléant** : Monsieur François DUROCHE

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier STELL de Rueil Malmaison, est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 06 décembre 2018

Pour la Déléguée Départementale  
de l'Agence Régionale de Santé  
des Hauts-de-Seine  
Le Responsable du Département de l'Offre de Soins

Vincent TOISER

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-262 du 06/12/2018  
portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation  
d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison,  
formation continue GRETA**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 03 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,

### **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation continue GRETA, est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président ;**

**Le directeur de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou son représentant :**

Madame Isabelle SAINT-GEORGES

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant :**

Titulaire : Monsieur David ADAM

Suppléant : Madame Elise VIEN

**La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Christelle PONS

Suppléant : Madame Fatiha GUESSOUM

**Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, chacun désigné pour trois ans par le directeur de l'institut :**

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier :**

Titulaire : Madame Sylvie BARE

Suppléant : Madame Sylvie TRAHARD

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de petite enfance :**

Titulaire : Madame Sophie GRAFEILLE

Suppléant : Madame Alice RENON

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional**

**Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants**

Titulaire : Madame Anna MAC LEAN  
Suppléant : Madame Chloé HERITEAU

Titulaire : Madame Camélia ZIANI  
Suppléant : Madame Céline APRIOU

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave EIFFEL de RUEIL-MALMAISON, formation continue GRETA est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal-administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et Madame la déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 06 décembre 2018

Pour la Déléguée Départementale  
de l'Agence Régionale de Santé  
des Hauts-de-Seine  
le Responsable du Département de l'Offre de Soins

Vincent TOISER

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-263 du 06/12/2018  
portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation  
d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison,  
formation initiale**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de  
Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 03 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;

## **ARRETE**

**Article 1 :** La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation initiale, est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président ;**

**Le directeur de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou son représentant :**

Madame Isabelle SAINT-GEORGES

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant :**

Titulaire : Monsieur David ADAM

Suppléant : Madame Elise VIEN

**La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs ou son représentant :**

Titulaire : Madame Isabelle SAINT-GEORGES

**Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, chacun désigné pour trois ans par le directeur de l'institut :**

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier :**

Titulaire : Madame Sylvie BARE

Suppléant : Madame Sylvie TRAHARD

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de petite enfance :**

Titulaire : Madame Sophie GRAFEILLE  
Suppléant : Madame Alice RENON

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional**

**Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants**

Titulaire : Madame Océane DUPRE  
Suppléant : Madame Loubna BOUGALLA

Titulaire : Madame Coline GUYOMARD  
Suppléant : Madame Elina SIMON

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave EIFFEL de RUEIL-MALMAISON, formation initiale est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et Madame la déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 06 décembre 2018

Pour la Déléguée Départementale  
de l'Agence Régionale de Santé  
des Hauts-de-Seine  
le Responsable du Département de l'Offre de Soins

Vincent TOISER

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-264 du 06/12/2018  
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation  
d'Aides-Soignants du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison,  
formation continue GRETA**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique ;

- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 03 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant,

#### **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation continue est arrêtée comme suit :

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président ;**

**Le Directeur de l'institut de formation d'aides-soignants, ou son représentant,**  
Madame Isabelle SAINT GEORGES

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :**

Titulaire : Monsieur David ADAM

Suppléant : Madame Elise VIEN

**L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Fatiha GUESSOUM

Suppléant : Madame Christelle PON

**L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Laurence BOCCARA

Suppléant : Madame Fanny GREMILLON

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique ;**

**Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Afi MAHOUNOU

Suppléant : Madame Aissata TRAORE

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du lycée Gustave EIFFEL de Rueil-Malmaison, formation continue GRETA est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et Madame la déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 06 décembre 2018

Pour la Déléguée Départementale  
de l'Agence Régionale de Santé  
des Hauts-de-Seine  
le Responsable du Département de l'Offre de Soins

Vincent TOISER

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>